



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

L'AG ayant été régulièrement convoquée pour le vendredi 8 novembre à 20 heures à la salle municipale du Quartz, la réunion a été ouverte à 20h30 par le président, celui-ci ayant constaté le quorum atteint.

Participaient à la réunion en qualité d'invités le maire du SEQUESTRE, Gérard POUJADE, et le président de l'association amie Albi Vert Demain, Yves CARRAT.

- 1) Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.
- 2) Le président a présenté le bilan de l'année écoulée en commentant le diaporama ci-après annexé.

Il a rappelé que les actions de l'association sont rapportées quasi quotidiennement sur le site internet de l'association.

Des points d'actualité particuliers et diverses informations sont également consultables sur la page Facebook de l'association.

Cette AG était la 5<sup>ème</sup> depuis la création de l'association. Le chemin aura été long pour faire valoir nos revendications (tranquillité publique, respect de la santé des riverains, aspiration à un environnement de qualité sans pollution inutile).

Mais les choses avancent depuis la publication du décret du 7/8/2017 et la décision du 5/12/2018 du Conseil d'Etat.

Le préfet a pris un arrêté complémentaire à l'arrêté d'homologation le 11/02/2019 faisant explicitement référence au CSP, des mesures de bruits sont réalisées quotidiennement et transmises mensuellement, ce qui permet de constater les infractions du circuit et de déposer plainte, le procureur a saisi le tribunal de police pour l'audience du 12 novembre, le préfet a donné un avis défavorable pour l'homologation de septembre 2019, reprenant l'essentiel de notre analyse.

Il faut aller encore plus loin. En effet suite à des engagements qu'ont pris le circuit et la ville d'ALBI, le préfet a finalement donné un avis favorable à l'homologation. Celle-ci est loin de donner satisfaction aux gestionnaires du circuit mais elle est là. Et en tout état de cause le préfet ne fait que rappeler que le CSP doit être respecté sans pour autant le faire respecter comme il le pourrait.

C'est pourquoi notre avocate nous a conseillé de saisir dans un premier temps le Conseil d'Etat pour annulation de l'arrêté d'homologation.

Cette action aura un coût, même s'il est peu élevé : 2.000 euros.

Une souscription sera lancée auprès des adhérents, car nous souhaiterions conserver la possibilité de saisir le tribunal administratif pour inaction fautive si le préfet ne se décidait toujours pas à agir.

Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité

- 3) Ensuite le trésorier a présenté le bilan des comptes de l'association en commentant le diaporama ci-après annexé.

Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité

- 4) Renouvellement du Conseil d'Administration

Six membres étaient sortants (2 ans de mandat) :

Bernard CARIVENC

Guillaume le FOYER de COSTIL

Etienne MOULIN

Brigitte MOULIN

Cécile PORTA-CLAPET

Antoine ZAPATA

Aucune candidature nouvelle n'ayant été enregistrée les sortants sont reconduits à l'unanimité des votants, à l'exception d'A. ZAPATA qui ne se représentait pas.

- 5) Intervention du Maire

Le maire, partenaire essentiel de l'association, a rendu compte de son action pour la protection de ses administrés.

Il a informé l'assemblée de ses projets :

- Saisine du Conseil d'Etat contre l'arrêté d'homologation
- Saisine du Tribunal administratif pour trouble anormal de voisinage (suite de l'action engagée initialement devant le TGI)
- Publication d'un nouvel arrêté anti-bruit complémentaire à l'arrêté d'homologation. Le préfet sera sollicité pour apporter son aide juridique.
- Plaintes déposées chaque mois à la gendarmerie au vu de relevés sonométriques.

- 6) Intervention d'Yves CARRAT

Au nom d'AVD il a rappelé que son association qui lutte pour l'environnement soutient l'action de l'ARAS et de la mairie du SEQUESTRE qu'il juge exemplaire.

Il a évoqué l'action de Pascal PRAGNERE élu d'opposition au Conseil Municipal d'ALBI qui lutte courageusement de manière isolée contre la politique municipale en ce qui concerne le circuit.

## 7) Débat

A la fin de la réunion des échanges ont eu lieu entre les divers intervenants et les adhérents présents dans la salle.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée s'est dispersée à 22 heures 30

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni à 22h30 afin de désigner les membres du bureau :

Présents :

Fabienne CARON

Jean-Michel DECHAUME

Gérard HERNANDEZ

Guillaume Le FOYER De COSTIL

Brigitte MOULIN (procuration Etienne MOULIN)

Cécile PORTA CLAPET

Michel RICARD (procuration Bernard CARIVENC)

Jean-François TSILANA

Absents excusés : Bernard CARIVENC, Etienne MOULIN

Les membres sortants sont candidats, aucune nouvelle candidature ne s'est exprimée.

Sont élus à l'unanimité :

Michel RICARD : Président

Fabienne CARON : Secrétaire

Gérard HERNANDEZ : Trésorier

Cécile PORTA-CLAPET : Secrétaire adjointe

La séance est levée à 23 heures.

Le Président

La Secrétaire

Le Trésorier

